
Communiqué de presse

ROUGIER informe ses actionnaires d'une nouvelle prorogation du délai de réunion de l'Assemblée générale annuelle.

Depuis le 12 mars 2018, la société Rougier S.A. bénéficie d'une procédure de sauvegarde et sa filiale Rougier Afrique International d'une procédure de redressement judiciaire ouvertes par le Tribunal de Commerce de Poitiers.

Le Tribunal de Commerce de Niort avait autorisé, par une ordonnance en date du 22 septembre 2020, la prorogation du délai de tenue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle arrêtant les comptes 2017, 2018 et 2019 jusqu'au 31 mars 2021. Néanmoins, pour des raisons inhérentes à la restructuration des activités de la société et compte tenu des contraintes logistiques et techniques liées à la crise sanitaire, la société Rougier S.A. n'a pas été en mesure à ce jour d'arrêter et de publier ses comptes consolidés annuels.

Elle a donc sollicité et obtenu auprès du Tribunal de Commerce de Niort par une ordonnance en date du 15 mars 2021 la prorogation du délai légal de convocation de son Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos les 31 décembre 2017, 2018 et 2019 jusqu'au 30 juin 2021.

Elle va également solliciter une nouvelle prorogation du délai de réunion de son Assemblée pour les comptes des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2020 jusqu'au 31 décembre 2021.

Dans ces conditions, la société devrait communiquer sur les exercices 2017 et 2018 à la suite de la tenue d'un Conseil d'Administration au plus tard le 14 mai 2021, et convoquer les Assemblées Générales le 30 juin 2021. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2019 se tiendrait avant le 30 septembre 2021 et celle sur les comptes 2020 avant le 31 décembre 2021.

Parallèlement, la société informe que, par jugement du 12 janvier 2021, le Tribunal de Commerce de Poitiers a prorogé le délai du plan de sauvegarde de la S.A. Rougier de deux ans en reportant les dividendes exigibles (annuités de remboursement du plan de continuation) les 26 février 2021 et 26 février 2022 au 26 février 2024 et 26 février 2025, en application de l'ordonnance n° 2020-341 du 27 mars 2020 portant adaptation des règles relatives aux difficultés des entreprises et des exploitations agricoles à l'urgence sanitaire.

A propos de Rougier

Fondé en 1923, le Groupe Rougier est un acteur de référence des bois tropicaux certifiés africains. Il opère dans l'exploitation de forêts naturelles en Afrique Centrale, dans la transformation industrielle et dans le commerce international.

Isin : FR0000037640 – ALRGR

Siège social : 210 Avenue Saint-Jean d'Angély 79000 Niort

www.rougier.fr

Contact

Cyril Combe

cyril.combe@calyptus.net

Tél. : +33 (0)1 53 65 68 68